



Soubey, 10.06.2024

Administration communale  
Les Chancelles 40B  
2887 Soubey

## AVIS OFFICIEL N°2024-02

### REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL) INFORMATION SUR LES ETUDES EN COURS

Depuis l'entrée en force de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014, les communes ont l'obligation de réviser leur plan d'aménagement local (PAL), c'est pourquoi le Conseil communal a engagé cette procédure en 2023.

Les documents y relatifs, tels que le Règlement communal sur les constructions et le Plan de zones sont adaptés selon la nouvelle législation. En effet, en conformité avec le droit fédéral et les directives cantonales, un accent particulier doit être mis sur le centre des localités en termes de densification du bâti tout en préservant la qualité du paysage et des espaces publics.

Les études de la révision du PAL arrivant à leur fin, nous souhaitons vous informer des prochaines étapes qui concernent particulièrement les propriétaires fonciers et la population. En effet, vous pourrez prendre connaissance du nouveau PAL lors des trois étapes suivantes présentées ci-dessous.

#### **Séance d'information publique**

Le nouveau PAL sera présenté lors d'une soirée d'information qui se tiendra :

**Vendredi 28 juin 2024, à 18h30,  
Salle au 1<sup>er</sup> étage, Les Chancelles 40B, Soubey**

**Attention, le nombre de places de stationnement est extrêmement limité, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de faire le déplacement à pied.**

Le bureau d'études qui accompagne la révision du PAL ainsi qu'un représentant communal se tiendront à votre disposition.

A la suite de cette séance, le dossier du PAL sera transmis au Canton pour examen.

#### **Dépôt public :**

Enfin, après l'examen cantonal, les documents seront déposés publiquement pendant 30 jours ouvrant les voies de droit pour les propriétaires (possibilité de faire opposition). La publication figurera dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Les propriétaires ne seront en principe pas informés personnellement du dépôt public, sauf sur demande du propriétaire !

Tous les documents nécessaires seront à disposition sur le site Internet de la commune sous [www.soubey.ch](http://www.soubey.ch).

Voir au verso !

Permanence mercredi : 08h00 – 10h00  
Autres jours : 032/955.15.65 ou [commune@soubey.ch](mailto:commune@soubey.ch)

## **ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE**

**Vendredi 28 juin 2024 à 20h15**

**1<sup>er</sup> étage, Ecole Les Chancelles 40B (nouveau)**

**Attention, le nombre de places de stationnement est extrêmement limité, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de faire le déplacement à pied.**

Ordre du jour, Assemblée communale

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.\*
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2023 et les dépassements budgétaires.\*
3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 900'000.00 pour la réalisation des Eaux de secours et interconnexion ave Clos du Doubs et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider le crédit.
4. Divers et imprévus

\* Le procès-verbal de la dernière assemblée et les comptes seront à disposition au secrétariat communal dès le mercredi 19.06.2024 et sur le site Internet de la commune.

---

### **RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DES GRANDS CASSONS COMBUSTIBLES**

Sur demande de la population, le Conseil communal organise un deuxième ramassage en automne, nous vous prions de bien vouloir noter la date, il n'y aura pas de rappel.

Ce dernier aura lieu le :

**Samedi 12 octobre 2024 de 09h30 à 11h00**

---

### **INFORMATIONS COMMUNALES – SITE INTERNET**

Le Conseil communal vous encourage vivement à consulter mensuellement le site Internet de la commune de Soubey sous [www.soubey.ch](http://www.soubey.ch). Des informations liées à la commune et aux alentours y sont régulièrement publiées. Vous y trouverez des informations utiles, tels que les règlements, les taxes, les coordonnées des autorités et d'autres actualités utiles et intéressantes.

Si vous avez des suggestions, vous pouvez volontiers en faire part au Webmaster M. Sylvain Choffat par courriel à : [sylvain.choffat@soubey.ch](mailto:sylvain.choffat@soubey.ch)

---

### **VACANCES ESTIVALES BUREAU COMMUNAL**

Pendant les vacances d'été, le bureau communal restera fermé du **lundi 22 juillet au vendredi 9 août 2024**. Les personnes qui auraient des affaires urgentes à traiter sont priées de bien vouloir le faire jusqu'au mercredi 17 juillet prochain (date de la dernière permanence au bureau communal).

Avec nos meilleures salutations

Le Conseil communal

Permanence mercredi : 08h00 – 10h00  
Autres jours : 032/955.15.65 ou [commune@soubey.ch](mailto:commune@soubey.ch)